

SYSTÈME INTERNATIONAL D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE

7.1 Conformément au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, des observateurs scientifiques ont été placés sur tous les navires menant des opérations de pêche au poisson dans la zone de la Convention.

7.2 Les informations récoltées par les observateurs scientifiques lors de campagnes d'évaluation à la palangre, au chalut sur le poisson, au casier et au chalut sur le krill ont été récapitulées par le secrétariat dans SC-CAMLR-XXVI/BG/8 et brièvement exposées dans le paragraphe 1.9.

7.3 Le Comité scientifique prend également note des discussions sur le programme des observateurs auxquelles se sont livrés le WG-IMAF *ad hoc* (annexe 6, paragraphes I.45 à I.48) et le WG-FSA (annexe 5, paragraphes 11.1 à 11.10) et de celles rapportées dans les paragraphes 4.21, 4.22 et 4.28 à 4.72 du rapport du WG-EMM (annexe 4).

7.4 Le Comité scientifique prend note de l'avis du WG-FSA selon lequel il conviendrait de constituer un groupe technique *ad hoc* relevant du Comité scientifique pour examiner les questions liées au Système international d'observation scientifique et identifiées comme ayant un impact sur les travaux du Comité scientifique, ainsi que d'autres questions techniques liées à la mise en œuvre en mer des mesures de gestion de la zone de la Convention (annexe 5, paragraphes 11.1 à 11.12).

7.5 Le Comité scientifique note les autres points avisés par le WG-FSA à cet égard :

- i) Le groupe technique *ad hoc* serait composé d'observateurs expérimentés, de coordinateurs techniques régionaux, de représentants de pêcheurs et d'armateurs, de représentants scientifiques, du secrétariat et de toute autre expertise voulue.
- ii) Les points suivants devraient être traités spécifiquement :
 - a) veiller à ce que les observateurs aient un même niveau de formation et d'accréditation dans l'ensemble de la zone de la Convention ; en effet, d'après les résultats présentés dans SC-CAMLR-XXVI/BG/9 Rév. 1, il semblerait que le niveau de formation ne soit pas le même d'un État membre à un autre ;
 - b) le contexte des types précis de données collectées et leur utilisation dans l'élaboration des avis de gestion. Les observateurs pourraient ainsi se concentrer sur la collecte de données importantes, plutôt que de données redondantes ou qu'il serait plus facile de récolter par télédétection si nécessaire, comme les estimations de la température en surface ou de l'état de la mer ;
 - c) la conception d'un protocole d'échantillonnage et de collecte des données pour enregistrer la capture accessoire de la faune d'invertébrés benthiques, ce qui permettra l'identification et la description des VME (annexe 5, paragraphes 6.31 à 6.33 et point 14.1 de l'ordre du jour) ;
 - d) la gestion temporelle des tâches des observateurs et leur classement par ordre de priorité, compte tenu d'une part, du fait que toute augmentation de

la charge de travail se traduira probablement par une baisse de la qualité des données que les observateurs seront en mesure de récolter et d'autre part, par des problèmes à l'égard du nombre d'espèces visées, de types d'engins, de stades de développement des pêcheries et des priorités de recherche dans la zone de la Convention ;

- e) les tâches supplémentaires qui découleront de la proposition d'année de la raie et l'impact qu'elles auront sur la charge de travail des observateurs et sur la qualité des autres tâches exigées (annexe 5, paragraphes 6.34 à 6.39) ;
- f) l'examen de l'amélioration technologique des systèmes de saisie et de gestion des données et la possibilité d'accroître l'utilisation de matériel informatique et de logiciels pour améliorer la qualité et la quantité des données récoltées par les observateurs. Il pourrait s'agir de méthodes semi-automatiques pour observer les opérations de pêche, avec mesure de la capture et de la capture accessoire et des interactions avec les animaux à l'état sauvage à l'aide de caméras et d'ordinateurs portables ;
- g) l'échange d'expertise et d'expérience entre les coordinateurs techniques et les observateurs expérimentés, sur les méthodes de recrutement, de formation et de gestion des observateurs et sur les systèmes d'acquisition des données des observateurs, assurant leur qualité, leur sécurité et leur livraison au secrétariat ;
- h) la révision du *Manuel de l'observateur scientifique* et des carnets électroniques afin d'y incorporer les conclusions de la réunion ;
- i) toute autre question technique liée à la mise en œuvre en mer des mesures de gestion de la zone de la Convention.

7.6 Le Comité scientifique constate par ailleurs que le WG-FSA a mis au point une matrice permettant de décrire toutes les données collectées en mer par les navires et les observateurs, en identifiant les groupes d'utilisateurs et les types de données et en décrivant les données et la manière dont celles-ci sont utilisées par les groupes de travail et le Comité scientifique, le système d'échantillonnage optimal pour chaque type de données et les limitations pratiques de la collecte optimale de données (annexe 5, tableau 21).

7.7 A. Constable remercie le WG-FSA pour son travail et estime que l'idée de constituer un groupe technique *ad hoc* est tout à fait opportune. Un tel groupe pourrait traiter des questions telles que : quels sont les meilleurs moyens de mesurer l'effort et quels sont les moyens de mettre en œuvre l'échantillonnage de la capture accessoire dans la pêcherie de krill. Ce groupe serait des plus utiles pour introduire une nouvelle expertise dans la discussion du Comité scientifique, par le biais de représentants de l'industrie par exemple, qui pourraient aider à faire comprendre l'application des mesures de conservation en mer.

7.8 Le Comité scientifique soutient l'établissement du groupe *ad hoc* et fait remarquer que le SCAF devra prendre des dispositions à l'égard de ce groupe dans ses discussions

budgétaires. Il demande la convocation d'un groupe restreint qui déterminera quand la réunion pourrait avoir lieu et sa durée, et qui élaborera les points à inclure dans les attributions provisoires et l'ordre du jour.

7.9 Le Comité scientifique prend note de la recommandation du groupe restreint, à savoir que le groupe technique *ad hoc* pour les opérations en mer (TASO) se réunisse pendant deux jours en 2008, pendant le weekend séparant les réunions du WG-SAM et du WG-EMM. Le moment choisi aurait l'avantage de faire bénéficier d'un lieu de réunion existant, du soutien du secrétariat qui serait disponible pour les autres réunions, et de rendre plus aisée la participation de tous les experts techniques nécessaires (chercheurs, observateurs, coordinateurs techniques et représentants de l'industrie).

7.10 Le Comité scientifique fait remarquer que le TASO ne chercherait pas, dans un premier temps, à produire un rapport dans différentes langues nécessitant le soutien du secrétariat, et que le ou les responsables présenteraient les résultats des travaux sous la forme d'un document de support du Comité scientifique, qui serait également mis à la disposition du WG-EMM et du WG-FSA pour leurs travaux en 2008. Il serait toutefois utile que l'analyste des données des observateurs scientifiques et le directeur des données assistent à cette réunion.

7.11 Le Comité scientifique note que le groupe restreint s'inquiète du peu de temps disponible à la présente réunion pour élaborer pleinement les attributions ou le plan de travail du TASO. Il ajoute qu'en raison de la durée de la réunion du TASO, limitée à deux jours, le nombre de points à débattre lors de la première session devra être limité. Le Comité scientifique décide de ce fait que le TASO ne traitera que les questions relevant de la plus haute priorité pour aider les groupes de travail, à savoir :

- i) la description de la conception et du fonctionnement des navires et des engins utilisés pour la pêche au krill dans la zone de la Convention, y compris le chalut traditionnel, le chalut en continu et les chaluts-bœufs ;
- ii) la description de la conception et du fonctionnement de la nouvelle méthode de pêche à la palangre de type "trotline" ;
- iii) l'examen des priorités des observateurs dans les différentes pêcheries de la zone de la Convention, compte tenu du cadre de la matrice de données collectées en mer, mise au point par le WG-FSA et le WG-IMAF *ad hoc* ;
- iv) l'élaboration des attributions et d'un plan de travail à long terme pour le TASO.

7.12 Le Comité scientifique note que des travaux d'intersession sont nécessaires pour garantir la simplification de l'ordre du jour ; il demande aux Membres de faire part au secrétariat du nom des participants qu'ils auront désignés pour ces consultations. Il souhaite que les responsables des groupes de travail participent aux consultations de l'intersession sur l'ordre du jour. Le Comité scientifique souhaite la bienvenue aux deux responsables de ce groupe, D. Welsford et Chris Heinecken (Afrique du Sud).

7.13 Le Comité scientifique prend également note des discussions du WG-EMM sur les questions liées à l'observation des pêcheries de krill (annexe 4, paragraphes 4.57 à 4.60).

7.14 Cinq jeux de données d'observateurs scientifiques (quatre internationaux et un national) ont été soumis pour la saison 2005/06. Ces données ont été collectées par les observateurs scientifiques de la CCAMLR, à bord du *Niitaka Maru* (Japon), du *Konstruktor Koshkin* (Ukraine) et du *Saga Sea* (Norvège). La base de données de la CCAMLR détient à présent les données des observateurs scientifiques de 35 sorties/missions effectuées de 1999/2000 à 2005/06 dans les sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3, pour la plupart dans la sous-zone 48.3 (WG-EMM-07/5, appendice 1).

7.15 À l'heure de la réunion du WG-EMM, deux observateurs scientifiques de la CCAMLR ont été placés pendant la saison 2006/07, tous deux sur le *Saga Sea* qui pêche par le système de pêche en continu (WG-EMM-07/5).

7.16 Le WG-EMM a examiné l'intérêt des comptes rendus de campagne des observateurs scientifiques de la CCAMLR pour évaluer l'exactitude des données collectées par les observateurs et déterminer si elles sont complètes (WG-EMM-07/22). Il a été convenu que l'objectif premier des comptes rendus de campagne des observateurs devait rester l'apport d'informations récapitulatives sur les observations réalisées et les données collectées, entre autres la description détaillée des engins de pêche, ainsi que des commentaires généraux sur l'utilisation du *Manuel de l'observateur scientifique* et des carnets des observateurs et sur toute difficulté rencontrée pendant l'observation. Le secrétariat utilise, le cas échéant, les informations contenues dans les comptes rendus de campagne des observateurs comme source supplémentaire d'informations pour la vérification des données collectées par les observateurs et soumises dans les carnets des observateurs.

7.17 Le Comité scientifique prend note de la recommandation du WG-EMM selon laquelle il conviendrait de charger le secrétariat de préparer un résumé des données collectées par les observateurs scientifiques à bord des navires de pêche au krill pendant la saison 2006/07, du même type que les résumés qu'il prépare chaque année sur les observations menées dans les pêcheries de poissons, notamment celles de légine (WG-FSA-06/37 ou 07/38, par ex.), et de le soumettre à la prochaine session du WG-EMM. Le Comité scientifique estime que ce type d'analyse serait particulièrement utile pour le WG-EMM pour déterminer les domaines prioritaires d'observation de la pêcherie de krill en fonction des navires, des types d'engin, de l'époque pendant la saison de pêche et des secteurs n'ayant pas encore fait l'objet de collecte de données.

7.18 Le Comité scientifique note par ailleurs que les données de fréquences des longueurs de krill sont accumulées par le biais de l'observation scientifique et qu'elles autorisent une certaine comparaison de la sélectivité entre les navires et entre les méthodes de pêche, mais que ces observations sont limitées sur le plan spatial et temporel. La couverture spatio-temporelle pourrait être améliorée par la présence systématiquement accrue d'observateurs ou par la collecte de ces données par des navires de pêche.

7.19 Le WG-EMM a demandé au secrétariat de considérer la question des descriptions d'engins de pêche au krill avec les coordinateurs techniques des programmes d'observateurs nationaux et les experts en matière d'engins de pêche, de préparer les illustrations et d'actualiser le formulaire de compte rendu de campagne. Le Comité scientifique note que cette question sera traitée en partie lors de la réunion du TASO en 2008.

7.20 Le Comité scientifique remercie le secrétariat d'avoir procédé à la mise à jour du *Manuel de l'observateur scientifique* comme cela lui avait été demandé l'année dernière

(SC-CAMLR-XXV, section 2). Il le remercie également d'avoir réalisé l'étude sur la formation que dispensent les Membres aux observateurs, étude dont les résultats figurent dans SC-CAMLR-XXVI/BG/9 Rév. 1.

7.21 C. Moreno souligne que les observateurs de la CCAMLR sont hautement spécialisés, qu'ils ont les qualifications et l'expertise voulues non seulement pour observer les opérations de pêche et collecter les informations biologiques, mais aussi en matière de sécurité en mer et qu'il sont au fait des objectifs de la CCAMLR.

7.22 D. Welsford, reconnaissant que les observateurs de la CCAMLR pourraient être considérés comme des professionnels ayant reçu une formation, attire l'attention du Comité scientifique sur le document SC-CAMLR-XXVI/BG/9 Rév. 1, décrivant la formation et le recrutement des observateurs australiens. Le système australien comprend non seulement une formation aux tâches spécifiques des observateurs CCAMLR, mais également un niveau de compétences minimales et une expérience des opérations de pêche et de la collecte des données scientifiques ; il requiert une formation de secourisme et de sécurité en mer, la présentation d'un casier judiciaire et la déclaration de tout intérêt financier dans l'industrie de la pêche.

7.23 K. Shust décrit le travail des observateurs CCAMLR de VNIRO. La Russie place depuis très longtemps des observateurs sur les navires de pêche au krill et au poisson dans la zone de la Convention. K. Shust invite donc les Membres à se rendre au VNIRO pour voir les méthodes employées par la Russie pour former les observateurs, et à travailler ensemble sur la question de la formation des observateurs.

7.24 Le Comité scientifique fait remarquer que sa capacité à réaliser ses tâches dépend des efforts déployés par les observateurs pour récolter des données ; il demande aux Membres de veiller à ce que ces remerciements soient transmis à tous les observateurs après la réunion.